

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant A. B. A. C. A. INC | Numéro de permis 2008026 | Date d'inspection Le 28 octobre 2020 | |
| Nom de l'établissement Halte Scolaire l'Escale des Jeunes | | Numéro de téléphone (506) 727-7044 | |
| Adresse 2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Lors de ma visite le ratio est respecté.

- Les consentements sont tous complets.
- Un registre quotidien des incidents est tenu.
- Aucun médicaments n'est administré.

Les enfants sont en jeu libre et calme et éducatrice calme.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 octobre 2020

Date

original signé par
Marie-Hélène Dufresne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 octobre 2020

Date